

Montréal, 13 septembre 2018

Jérôme Gaudreault
Directeur général
Association québécoise de prévention du suicide

Bonjour,

La présente fait suite à la demande que vous nous avez fait parvenir dans le cadre de l'actuelle campagne électorale et concernant les enjeux qui touchent de près votre organisation. Il nous fait plaisir de vous transmettre notre réponse qui, nous l'espérons, sera à votre convenance.

Implanteriez-vous une stratégie d'action québécoise d'action face au suicide et quelles mesures concrètes de prévention du suicide placeriez-vous en priorité?

Comment comptez-vous soutenir la Ligne québécoise de prévention du suicide 1 866-APPELLE afin qu'elle demeure la porte d'entrée privilégiée pour accéder aux services de prévention du suicide au Québec?

Comptez-vous renforcer le soutien financier des organismes communautaires, dont les centres de prévention du suicide? Si oui, comment?

Quelle place accorderez-vous à la promotion et à l'implantation des réseaux de sentinelles en prévention du suicide?

Quelles sont vos priorités en matière d'appui aux personnes vivant avec une problématique de santé mentale? Prévoyez-vous hausser la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux consacrée aux soins en santé mentale? Comment pourrez-vous améliorer l'accès de la population à des soins de psychothérapie?

Un gouvernement de la CAQ évaluera la mise en place d'une stratégie nationale face au suicide en collaboration avec l'AQPS et tous les ministères concernés. Nous devons alors évaluer les meilleurs moyens de prévenir le suicide, notamment le déploiement des réseaux sentinelles.

Un gouvernement de la CAQ s'engage aussi à poursuivre le déploiement la stratégie numérique en prévention du suicide qui est en développement depuis quelques années.

La CAQ poursuivra le déploiement du Plan d'action en santé mentale d'ici 2020 avant de lancer un nouveau plan d'action qui inclura le dépistage de la dépression et de troubles anxieux chez les enfants et les adolescents pour réduire les phénomènes de dépendance de tout type. Le déploiement d'un nouveau plan d'action en santé mentale après 2020 sera l'occasion d'évaluer l'établissement d'un programme public de psychothérapie.

Deuxièmement, un gouvernement de la CAQ ouvrira de nouveaux lits extrahospitaliers dans les centres d'hébergement pour les personnes avec des troubles de santé mentale.

Troisièmement, la CAQ donnera à l'INESSS le mandat de s'attaquer au surdiagnostic médical et à la surconsommation de médicaments. Selon l'Association médicale du Québec (AMQ), le surdiagnostic, le surtraitement et la surmédicalisation affectent les ressources du système de santé, freinent l'accès aux soins et entraînent des risques pour la santé des patients. Par exemple, il se prescrit au Québec 30 % de médicaments de plus qu'ailleurs au Canada. À titre d'exemple, les Québécois consomment plus d'antidépresseurs que la moyenne canadienne. Certains médicaments accentuent les problèmes de santé mentale. Le problème est inquiétant dans les CHSLD. La CAQ compte sensibiliser les médecins à ce phénomène et mettre des mesures en place pour réduire la surmédication. En s'attaquant concrètement et rapidement au surdiagnostic médical, la CAQ croit qu'il est possible de réaliser des économies substantielles à réinvestir dans les soins directs et en prévention. Plusieurs provinces canadiennes se sont attaquées à ce phénomène et ont réalisé des économies substantielles.

Quatrièmement, l'accès aux psychologues en première ligne doit être amélioré, notamment dans les CLSC et les GMF. Le gouvernement ne sait pas combien de patients attendent pour consulter un psychologue dans un CLSC, ni depuis combien de temps. En établissant les besoins, il sera possible de mieux planifier l'allocation des ressources.

Cinquièmement, l'accès à un dépistage précoce et aux ressources professionnelles nécessaires s'avère crucial dans le développement d'un enfant. Il faut faire en sorte que toutes les écoles puissent bénéficier d'un plancher de services et que davantage de ressources financières soient allouées dans les milieux où les besoins sont les plus criants. Un gouvernement de la CAQ embauchera plus de psychologues, mais aussi des orthopédagogues, orthophonistes, psychoéducateurs et autres professionnels. Une véritable lutte contre le décrochage scolaire commence par une équipe-école

multidisciplinaire, outillée en ressources spécialisées. Nous demandons depuis plusieurs années à ce que ces équipes soient mises en place le plus rapidement possible.

En mai dernier, la CAQ a dévoilé ses 4 grandes orientations en santé et en services sociaux à l'intérieur d'un document disponible sur le site Internet de la CAQ qui contient une trentaine de mesures.

En première ligne, la CAQ veut donner aux patients un accès plus rapide à des soins de qualité. Pour ce faire, la CAQ s'engage à revoir le mode de rémunération des médecins de famille pour offrir un médecin à tous les Québécois. Pour renforcer la première ligne, nous allons accélérer le déploiement de l'accès adapté, redonner l'accès aux consultations sans rendez-vous aux patients orphelins, améliorer l'accès aux soins le soir et la fin de semaine et permettre aux patients de prendre rendez-vous avec un médecin par Internet, ouvrir des lits en dehors des hôpitaux et investir dans les soins à domicile. Ces mesures permettront de réduire la pression sur les urgences.

Par ailleurs, nous voulons aussi poursuivre le déploiement des 2000 nouvelles infirmières praticiennes spécialisées, ouvrir des postes d'infirmières à temps complet et abolir le temps supplémentaire obligatoire, poursuivre les 17 projets-pilotes des ratios de patients par infirmières, décloisonner la pratique médicale pour permettre aux professionnels de la santé d'utiliser toutes leurs compétences et valoriser le travail des infirmières-auxiliaires et des préposés aux bénéficiaires.

Pour reprendre le contrôle de la rémunération des médecins, la CAQ a déjà annoncé son intention de renégocier l'entente avec les médecins spécialistes, revoir la tarification de certains actes médicaux, resserrer les règles de l'incorporation des médecins et reprendre le contrôle de la gestion des enveloppes budgétaires des médecins.

Enfin, pour le financement des organismes communautaires, la Coalition Avenir Québec partage les valeurs que sont la participation et l'engagement citoyen avec les organismes communautaires du Québec. Nous reconnaissons également l'importance de leur mission et de leur apport au développement social et économique du Québec.

La CAQ est sensibilisée aux demandes légitimes des organismes communautaires quant au rehaussement de leur financement. Force est de constater que plusieurs organismes font face à une situation financière précaire, alors que la demande de services auprès de ceux-ci ne fait qu'augmenter.

Nous considérons que les organismes communautaires méritent de recevoir une plus grande part afin qu'ils puissent mener à bien leur mission auprès de la population et de réduire les grands écarts qui existent dans le financement de groupes similaires. À cette fin, la CAQ s'engage à maintenir l'investissement de 50,7M\$ annoncé par le gouvernement du Québec en juin dernier.

De plus, nous comprenons que le financement par projet ou par entente de service rend la tâche des organismes communautaires beaucoup plus lourde, les empêchant ainsi de se concentrer sur leur réelle mission, soit d'aider les citoyens du Québec. Ainsi, la CAQ s'engage à revoir le mode financement des organismes communautaires afin de diminuer la bureaucratie et faciliter le processus de financement. Nous souhaitons que tous les travailleurs et bénévoles qui œuvrent dans ces organismes puissent déployer leur énergie dans les réelles préoccupations et besoins de la population, plutôt que dans de la gestion administrative.

Nous croyons qu'il est primordial de donner un meilleur soutien aux organismes communautaires et surtout de leur donner la reconnaissance qu'ils méritent.

Veuillez agréer l'expression de nos considérations distinguées.

L'Équipe de la Coalition Avenir Québec